

Éditorial

Créer les meilleures conditions pour la société du savoir en Suisse

Changement climatique, pénurie alimentaire, flux migratoires, surpopulation, vieillissement de la société et garantie d'un emploi de qualité pour tous seront les grands défis de ce siècle. Les milieux politiques, l'économie et les instituts de formation devront trouver une réponse à ces problèmes. Dans cette optique, j'estime que la formation, la recherche et l'innovation doivent faire partie des grandes priorités de la Suisse. Il ne sera possible d'y faire face qu'en investissant dans la matière grise et en cherchant à nous améliorer constamment. Le nouveau paysage des hautes écoles est un pilier important de notre système de formation: il répond de manière optimale aux besoins des étudiants, de l'économie et de la société.

Je me réjouis que la Confédération et les cantons conjuguent pour la première fois leurs efforts, par-delà les structures fédérales, pour mettre en place un espace coordonné d'enseignement supérieur de haute qualité. Cette restructuration est nécessaire, compte tenu de l'éparpillement consécutif à de nombreuses années d'initiatives dispersées. La Suisse investit actuellement quelque 7 milliards de francs par an dans son système de hautes écoles; celui-ci reçoit quelque 200 000 étudiants chaque année; enfin, plus de 40 hautes écoles ou instituts de haut niveau sont régis par un réseau de responsabilités partagées entre Confédération et cantons. La multiplicité des bases juridiques et des organes fait entrave à une politique des hautes écoles qui soit coordonnée, efficace et transparente, alors même que l'environnement international est en mutation. La concurrence entre les hautes écoles s'est accrue; grâce à la réforme de Bologne, les étudiants sont devenus mobiles.

Dans ce contexte, nous devons offrir les meilleures conditions possibles aux étudiants et au corps enseignant, si nous voulons que notre industrie et notre recherche continuent de figurer parmi les meilleures dans le monde. La nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) garantit l'autonomie des différents instituts, tout en assurant une répartition efficace des moyens, la coordination dans la définition des priorités, une assurance-qualité et un système d'accréditation. Grâce à cette loi, la Suisse pourra s'affirmer et tenir son rang dans un environnement éducatif globalisé de plus en plus concurrentiel, qui oblige notre système de hautes écoles à être compétitif au plan international. Nous jetons ainsi les bases sur lesquelles les hautes écoles – formation professionnelle supérieure incluse – seront à même d'assumer leur rôle de creuset pour les cadres de la société du savoir, de la place industrielle et de la recherche suisses. Il appartient aux hautes écoles d'ouvrir les pistes qui nous permettront de relever les grands défis de ce monde.



Doris Leuthard, conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de l'économie DFE

